

Brunswick. Je suis certain que le député profitera de l'occasion pour poser une question semblable à M. Hatfield.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

L'ENCHÂSSEMENT POUR LE QUÉBEC DE L'ENTENTE CULLEN-COUTURE DANS LA CONSTITUTION—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a rapport à la négociation constitutionnelle, et comme il le souhaitait, au fait de trouver des solutions pour permettre aux Québécois d'adhérer dans l'honneur et l'enthousiasme à la Constitution canadienne. J'aimerais lui poser une question précise. Lors de cette conférence, est-ce que le premier ministre du Canada va appuyer les démarches qui seront faites par le gouvernement du Québec, M. Robert Bourassa, auprès de ses autres collègues afin que le Québec puisse enchâsser dans la Constitution le pouvoir qu'il a présentement dans l'entente Cullen-Couture à l'effet d'obtenir un pouvoir de sélection des immigrants? Est-ce que le premier ministre du Québec peut compter sur l'appui du premier ministre du Canada dans cette démarche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, est-ce qu'on peut compter sur l'appui de l'Opposition officielle? Est-ce qu'on peut compter sur l'appui du gouvernement de l'Ontario? Peut-être. Alors, on verra. Il serait important pour nous d'interroger afin d'essayer de trouver une formule convenable qui va permettre justement au Québec d'adhérer à la Constitution. Il y a une formule précise, en place, qui exige l'approbation préalable des premiers ministres des provinces. Et le sénateur Murray a engagé le dialogue, très productif d'ailleurs, avec tous les ministres, et je me propose de le faire avec les premiers ministres afin d'accélérer un peu le processus.

LES DEMANDES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre oublie son rôle de leadership. Il n'est plus comme avant un médiateur qui malheureusement est un pompier, mais à qui on a coupé des «hoses». Est-ce que le premier ministre... Et le premier ministre s'est engagé auprès des Québécois à tout faire afin de leur permettre d'adhérer dans l'honneur et l'enthousiasme à la Constitution canadienne. Le gouvernement du Québec, par la voie de son ministre, a fait des recommandations précises. Est-ce que le premier ministre peut nous dire, aujourd'hui, si, premièrement, il va appuyer le gouvernement Bourassa dans sa demande de pouvoir de sélection des immigrants et, deuxièmement, s'il va appuyer le gouvernement Bourassa dans sa demande de pleine compensation en cas de retrait au sujet des nouveaux programmes établis? Est-ce que le premier ministre a des idées là-dessus, ou si non, que va-t-il faire à la conférence constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'abord ce n'est pas une conférence constitutionnelle. C'est une réunion tout à fait normale. La députée de

Questions orales

Hamilton-Est dit: «Ah! Oui, mais alors qu'elle lise le communiqué de presse. C'est une suite tout à fait logique de la conférence des premiers ministres provinciaux tenue à Edmonton, l'an dernier. C'est une convocation de ma part pour solliciter l'appui et les opinions des premiers ministres sur l'élaboration possible d'une formule qui serait acceptable aux premiers ministres et au Parlement du Canada. On est à la recherche d'une solution. En vertu de l'ancien gouvernement, cela a pris plusieurs années. Ici, au Canada, cela a pris 120 ans avant de trouver une formule tout à fait appropriée. Alors nous cherchons justement cette formule précise pour le Québec.

On me demande mon engagement en ce qui concerne le Québec. Je vous donne l'engagement suivant, sans équivoque: en ce qui concerne le Québec, je vous donne l'engagement qu'il n'y aura pas de trahison du Québec en pleine nuit pour exclure le Québec du processus constitutionnel.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

LE TABAC—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations dont j'ai écouté très attentivement les réponses aux questions posées par la députée de Hamilton-Est. J'ai la même déclaration qu'elle. Le ministre dément-il qu'on a demandé la tenue d'une enquête le 5 mai 1986, ou dément-il qu'aucune enquête n'a été entreprise après qu'on en eut fait la demande?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Ni l'un ni l'autre, monsieur le Président. Rien dans la loi n'exige qu'on en fasse la demande officielle pour lancer une enquête. Les procureurs ou quiconque ont préparé ce document semblent avoir confondu le directeur en question avec le directeur des enquêtes et de la recherche à la direction des enquêtes sur les coalitions. Il y a à mon ministère un fonctionnaire relevant de moi qui est chargé de l'application de la Loi sur les produits dangereux. Nous avons reçu une demande visant à exclure la publicité sur le tabac aux termes de la loi. Comme je l'ai écrit en septembre dernier au D^r Pipe qui dirige le regroupement des médecins canadiens contre le tabagisme (*Physicians for a Smoke-Free Canada*), on est en train d'élaborer une politique globale sur le tabac sous la direction de mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social, et nous sommes parfaitement disposés dans ce contexte à faire servir la Loi sur les produits dangereux à cette fin. Il n'y a pas d'enquête que je puisse stimuler ou suspendre à volonté.

L'UTILITÉ DE DÉCLARER LE TABAC PRODUIT DANGEREUX

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre conviendra que tout produit qui tue 30 000 Canadiens par an doit être considéré comme nocif. Ma question est très simple. Ne serait-il pas utile que, aux fins d'une éventuelle politique générale contre le tabagisme, le tabac soit immédiatement déclaré produit dangereux?